

Votation fédérale et cantonale du 29 novembre 2009

## **La population neuchâteloise dit un NON net à la loi portant révision de la loi sur l'énergie**

### **Succès du 12<sup>ème</sup> test de vote électronique**

**A l'occasion du scrutin du 29 novembre 2009, la population neuchâteloise a dit nettement NON à 64,8% sur le plan cantonal à la loi portant révision de la loi sur l'énergie. En outre, le douzième test de vote électronique s'est déroulé avec succès, enregistrant un record de participation. Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 46,4% dans le canton de Neuchâtel.**

Dans le prolongement de la position du Conseil d'Etat et celle des référendaires, la population neuchâteloise a nettement refusé à 64,8% la loi portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn). Cette loi a été proposée par le précédent gouvernement et a été adoptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009. Le gouvernement actuel ne partageait pas la position du gouvernement précédent et a donc proposé son rejet, soutenant le référendum déposé.

Le Conseil d'Etat prend acte du résultat de cette votation, qui va dans le sens de la position soutenue notamment par son autorité.

Le gouvernement cantonal relève que la LCEn se voulait trop contraignante, notamment en obligeant les propriétaires à assainir les bâtiments pour lesquels un mauvais certificat énergétique aurait été établi, ce qui aurait engendré des coûts importants que la situation économique actuelle difficile ne nous permet pas.

Le Conseil d'Etat est toutefois bien conscient de la nécessité d'assainir les bâtiments et se dit favorable à l'introduction de nouvelles mesures pour protéger l'environnement. Dans ce sens, il a la volonté de présenter très prochainement un nouveau projet de révision de loi. Une séance de la commission énergie est déjà fixée en janvier 2010 pour remettre l'ouvrage de cette loi sur le métier.

Le nouveau projet de loi qui sera élaboré ne contiendra pas les défauts de la révision actuelle, mais qui permettra de progresser en direction de l'autonomie énergétique visée par le Conseil d'Etat dans son Programme de législature.

Sur le plan fédéral, où le taux de participation s'élève à 53,9%, la population neuchâteloise a refusé à une faible majorité, soit à 50,8%, l'initiative « Contre la construction de minarets » ; elle a par ailleurs dit NON à 62,8% à l'initiative « Pour

l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » et s'est déclarée favorable à 60,8% à la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien.

### **Vote électronique : succès du 12<sup>ème</sup> test et record de participation**

A l'occasion de ce scrutin, la chancellerie d'Etat relève avec satisfaction que c'est la première fois que la barre des 2.000 votants par internet a été franchie : 2.025 électrices et électeurs neuchâtelois ont ainsi choisi de voter par ce biais sur les 5.635 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 3,5% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce douzième essai de vote électronique dans le cadre d'une votation fédérale et cantonale.

Parmi les 2.025 électrices et électeurs neuchâtelois ayant choisi de voter par internet, à signaler la participation de 78 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique et domiciliés dans un pays membre de l'Union européenne ou faisant partie de l'Accord de Wassenaar ou encore habitant les pays suivants : Liechtenstein, Monaco, Chypre du Nord, Andorre, San Marino et le Vatican.

Pour ce douzième essai de vote électronique, le nombre limite de votants est passé de 8.000 à 12.000 personnes. Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le canton de Neuchâtel.

A ce jour, au total, ce sont plus de 6.000 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris quelque 260 contrats pour les Suisses de l'étranger - qui ont été conclus par des personnes privées.

- **Retrouvez le détail des résultats du scrutin du 29 novembre 2009 sur [www.ne.ch/vote](http://www.ne.ch/vote)**

Neuchâtel, le 29 novembre 2009